



Assises départementales de l'eau en Essonne

10 décembre 2025

Synthèse des échanges



Édito

L'eau, bien commun et défi partagé

Sommaire

—

P. 3 – Édito

P. 5 – Grand témoignage

P. 8 – L'eau en Essonne : forces et fragilités

P. 10 – Tables rondes

P. 14 – Ateliers

P. 19 – Conclusion / prochaines étapes

L'eau est au cœur de notre identité essonnienne. Elle irrigue nos paysages, nos histoires, nos économies. Elle est aussi, aujourd'hui, au centre de nos préoccupations : ressource précieuse, parfois rare, parfois dévastatrice, elle nous rappelle chaque jour l'urgence d'agir ensemble. **Les Assises départementales de l'eau en Essonne, organisées le 10 décembre 2025 à Étréchy**, ont permis de débattre de cet enjeu essentiel pour le territoire.

Le cycle de l'eau, autrefois perçu comme un équilibre naturel, est aujourd'hui fragilisé par le changement climatique, l'urbanisation et les pressions multiples sur la ressource. Les inondations de 2024, les sécheresses répétées et la dégradation de la qualité de l'eau ne sont plus des scénarios lointains, mais des réalités qui appellent une réponse collective, ambitieuse et concrète.

Un territoire mobilisé

L'Essonne, riche de 800 km de cours d'eau, 200 étangs, 5 637 hectares de zones humides et de nappes souterraines essentielles, porte une responsabilité particulière. C'est aussi un département en transition, où l'urbanisation, l'agriculture et les activités économiques doivent cohabiter avec la préservation de l'eau. Face à cette réalité, plusieurs impératifs conduisent notre action.

Protéger la ressource en limitant l'artificialisation des sols et en luttant contre les pollutions. Protéger les biens et les habitants en renforçant la prévention des risques dans un territoire où le premier risque lié au changement climatique est celui des inondations. Le Département, les communes et l'État s'engagent déjà dans cette voie, avec divers outils de protection, notamment réglementaires, qui sont autant d'opportunités de repenser notre aménagement.

L'eau, une responsabilité partagée

L'État, le Département et les communes sont déterminés à agir. En 2025, plus d'un million d'euros de subventions ont déjà été engagés par l'État en Essonne pour financer des actions de réduction de la vulnérabilité chez les particuliers et les entreprises de moins de 20 salariés, s'ajoutant aux 2,1 millions d'euros engagés au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) sur la période 2020-2024.

Sur la même période, le Département a versé 2 millions d'euros dans ce domaine au titre de sa politique de l'eau et porté à titre exceptionnel un Programme de prévention des inondations s'étendant sur 229 communes et 4 départements. Les exercices de gestion de crise, comme Hydros2025, nous rappellent l'importance de l'anticipation et de la coordination.

Mais l'eau est l'affaire de tous. Il appartient à chacun dans son domaine de compétence de se mobiliser pour faire de chaque territoire un acteur éclairé et agile, capable d'anticiper et d'agir pour préserver l'eau, bien commun essentiel.

Adapter nos territoires en restaurant les milieux aquatiques, en désimperméabilisant les sols, en développant des solutions de stockage et de réutilisation de l'eau, en veillant à la qualité de l'eau sont des enjeux à travailler collectivement car l'eau ne connaît pas les frontières administratives. Elle unit les syndicats de rivières, les agriculteurs, les industriels, les élus et les services de l'État. Les Assises de l'eau en Essonne ont montré l'utilité de ce dialogue.

Vers une nouvelle alliance pour l'eau

La dynamique des Assises départementales de l'eau en Essonne se poursuivra par l'accompagnement des communes et des intercommunalités et le renforcement de la coordination entre l'État, le Département et les élus locaux. La transition écologique n'est pas une contrainte, mais une opportunité : celle de réinventer notre rapport à l'eau, de préserver notre cadre de vie et de transmettre aux générations futures un département où l'eau reste une source de vie, de lien et de prospérité.

Cette publication rassemble les travaux, les témoignages et les propositions issues des Assises. Nous vous invitons à vous en emparer, à la diffuser pour écrire, ensemble, le prochain chapitre de l'eau en Essonne. ■



Francisque Vigouroux
Président de l'Union
des Maires de l'Essonne



François Durovray
Président du Département
de l'Essonne



Fabienne Balussou
Préfète
de l'Essonne

Grand témoignage



© T. Cochet-Peduzzi

Emma Haziza

Hydrologue et experte de l'adaptation au changement climatique s'est interrogée en conférence d'ouverture sur ce que veut dire le changement climatique pour un département comme l'Essonne et les manières de s'adapter et de transformer notre territoire.

État des lieux Un cycle de l'eau dérégulé

Depuis les années 1990, la température moyenne ne cesse d'augmenter, accélérant la vitesse du cycle de l'eau : évaporation, évapotranspiration, condensation et précipitations s'intensifient. Ce dérèglement n'est pas uniforme, mais même les zones moins touchées subissent des impacts directs sur les activités des territoires.

Les premières ruptures d'alimentation en eau potable, point de bascule pour le territoire français

Un tournant majeur a eu lieu en 2005, lorsque deux communes ont été simultanément sans alimentation en eau potable. Cette situation inédite avait conduit à l'époque le gouvernement à mener une campagne massive de communication sur les économies d'eau, marquant un moment charnière avec l'apparition d'une approche n'existant pas jusque-là.

Puis en 2017, la France bascule dans un nouvel état climatique, avec dix mois quasiment continus sans

précipitation. Ces sécheresses prolongées et des épisodes de canicule plus fréquents ont mis en exergue les vulnérabilités du territoire.

Extrêmes et variabilité climatique : du mythe de la cigale et de la fourmi

En 2018, de fortes pluies et une inondation de la Seine ont rouvert le débat sur le stockage de l'eau l'hiver pour irriguer l'été, alors même que l'été suivant la France a souffert d'une sécheresse éclair. Les canicules assèchent massivement un territoire, en fonction de sa vulnérabilité. Les sécheresses et inondations ne sont pas nouvelles, mais leur fréquence, leur intensité et leur localisation changent radicalement. L'analyse doit se porter sur ce qui se transforme réellement et non pas sur l'histoire du changement climatique qui a été racontée jusqu'ici. La signature la plus importante du réchauffement climatique en France est l'augmentation du pouvoir de précipitation liée au réchauffement de l'atmosphère.

L'évolution de la fréquence et de l'intensité des crues

Le changement climatique n'a contribué qu'à hauteur de 12 % aux inondations ayant eu lieu à Valence en Espagne. Le réchauffement de l'atmosphère a certes conduit à 12 % de précipitations supplémentaires, mais c'est en réalité la conjonction d'erreurs de gestion de crise, avec la diminution des moyens financiers pour la sécurité civile dans l'année précédente et l'absence de système d'alerte pour les populations ; ainsi que d'erreurs d'aménagement, telles que la déviation d'un cours d'eau et l'enfouissement d'un autre, qui ont abouti à une catastrophe d'ampleur majeure.

Le ruissellement est partout, les petits axes secondaires se mettent en charge en cas de précipitations fortes et violentes alors que souvent les zones inondables reconnues prennent en compte seulement les cours d'eau principaux. Penser plus largement la gestion de crise est nécessaire.

«Selon les assureurs, plus de 50 % des personnes inondées ces cinq dernières années en France habitent en dehors de zones inondables.»

Adapter les territoires en désaccélérant le cycle de l'eau

Désaccélérer le cycle de l'eau signifie donner le plus long chemin possible à la pluie une fois tombée sur le sol. Cela permet de freiner les écoulements et d'optimiser l'infiltration dans les sols. En effet, sur 100 % de précipitations, les deux tiers s'évaporent tout de suite dans l'atmosphère. Cette masse d'eau permet de générer des pluies sur d'autres territoires : le manque d'eau en Bretagne et sur toute la frange ouest du territoire dès 2021 a abouti à des sécheresses dans le Grand Est.

En effet, le cycle de l'eau se renouvelle en fonction de l'évaporation des territoires : la France est l'entrée du cycle de l'eau en Europe. Elle est cette frange littorale qui voit entrer les pluies, dont les taux d'humidité entrant dans l'atmosphère génèrent des boucles de rétroaction. Nous avons donc un rôle clé à jouer sur le cycle de l'eau.

Les signaux faibles de la modification du cycle de l'eau

La France est aussi un territoire qui se réchauffe très vite : 20 % plus rapidement que la moyenne mondiale. Les graphiques d'évolution des

températures élaborés par la Nasa indiquent que si on augmente la température de l'océan, cela augmente les flux d'évaporation potentiels et donc les pluies qui peuvent s'avérer diluviennes. Par ailleurs, la reconstitution depuis 1890 jusqu'à nos jours de l'évolution des températures montre que la zone qui se densifie regroupe l'Amérique du Nord et l'Europe.

Le constat dressé en France est également valable chez nos voisins, à l'exemple de la Belgique, qui a démarré l'année 2022 avec 95 % de son territoire avec des sols en état de sécheresse extrême. De même, le Luxembourg qui est particulièrement humide, a vécu les pires sécheresses historiques depuis cinq cents ans. En 2021, six gouttes froides successives ont traversé la France, amenant des masses d'air très chaudes et pluvieuses qui ont contourné la France pour remonter vers l'Allemagne et la Belgique, du fait d'un anticyclone bloqué sur l'Europe, causant des inondations dramatiques. Mon expérience d'experte auprès du préfet de l'Hérault m'a permis de faire le lien entre les crues de type méditerranéennes et les événements récents en Île-de-France. Ces événements, en

particulier la crue de 2016 sur le bassin Seine-Normandie, sont la signature d'un changement de régime.

La hausse de la température du point de rosée, clé de lecture d'une bascule territoriale

En Alsace, Emma Haziza a mené une étude pour analyser l'évolution d'une rivière dont dépend une activité économique de tannerie cruciale pour le territoire. Les recherches ont montré que les précipitations, le réchauffement ou l'hygrométrie de l'air ne suffisaient pas pour expliquer cet assèchement massif. Le seul critère complètement modifié était la température minimale journalière. En réalité, sur plusieurs années, la température dépassait tous les matins le point de rosée : la plante ne pouvant plus capter l'humidité atmosphérique, elle s'est mise à puiser dans son système racinaire. À l'échelle d'un territoire entier, cela aboutit à une bascule majeure. Les haies jouent également un rôle important, pour repenser et aménager nos territoires. Elles limitent l'érosion et procurent un effet ombre.

La nappe phréatique, socle du territoire

Nous avons besoin de repenser intelligemment le cycle de l'eau. Sur 100 % de pluie, deux tiers partent dans l'atmosphère. Sur le tiers restant, 26 % ruissellent et, dans des conditions théoriques de qualité de sol optimales, 9 % rejoignent une nappe. Les études les plus récentes montrent que la qualité du sol dans les premières couches, donc sa fertilité et son humidité, est directement dépendante d'un seul facteur : le niveau de la nappe. Puiser dans la nappe lorsqu'elle est encore à un niveau satisfaisant est contre-productif.

La crise des bassines est à cet égard une signature d'une sorte de première guerre de l'eau en France. La filière agricole du maïs s'est fortement développée après-guerre avec les aides européennes. Or, le maïs, outre l'alimentation animale, sert à faire du plastique, des cosmétiques, à l'amidon du papier. Une filière industrielle complète s'est développée, alors que le maïs n'a pas de racines profondes. À partir de 2017, le territoire est en grande partie en alerte sécheresse, ce qui induit une bascule très violente pour cette filière industrielle.

En 1976, une sécheresse marque durablement la France. Une législation est adoptée pour permettre de continuer de prélever pendant une sécheresse en cas de connexion avec un lac ou une retenue collinaire. Or il s'agissait d'une sécheresse froide, contrairement à toutes les autres sécheresses depuis.

«La France est l'entrée du cycle de l'eau en Europe. Notre gestion a un impact continental.»

Désormais les sécheresses sont chaudes, liées à des canicules, et les agriculteurs sont en première ligne face aux arrêts, aux interdictions d'irrigation alors qu'ils doivent assurer leur rentabilité. Les bassines ne sont pourtant pas une solution, car dans certains contextes de stockage et selon les conditions environnementales, des problématiques de contamination apparaissent, liées aux cyanobactéries, aux salmonelles et aux développements d'algues.

Solutions pour respecter le cycle de l'eau

Les seuls stockages d'eau intéressants sont des stockages souterrains. Certaines villes de France ont mis en place des cuvelages enterrés récupérant l'eau des pluies sur les toits et permettant d'arroser toute la canopée verte traversant la ville durant les phases de sécheresse. Le seul moyen de respecter le cycle de l'eau est de récupérer la pluie et de la réinfiltrer. Les retraits gonflements des argiles en sont un exemple : 90 % du risque peut être réduit en récupérant l'eau de pluie, en la stockant et en réhydratant le sol autour de la maison lorsqu'il commence à se contracter.

Adapter les infrastructures permet de gérer facilement le risque d'inondations, avec des batardeaux, des clapets anti-retours, des systèmes adaptés aux bâtiments. Mais il est impératif de mobiliser les populations et le tissu économique. Toutes les échelles de valeur doivent être prêtes pour savoir quand et comment utiliser le matériel financé par l'État et les collectivités.

Le dernier problème est l'adduction en eau potable : la restriction d'eau devient un problème majeur. Il est essentiel que les administrés installent des réducteurs de débit de douche, des mousseurs dans les lavabos, des pavés dans les toilettes. Mais la baisse de la consommation induisant une baisse de revenus, la situation semble bloquée. Le modèle économique doit se transformer.

La fin du renouvellement du cycle de l'eau

Le cycle de l'eau n'est plus renouvelable à l'échelle humaine. Le double système de satellites de la Nasa a permis de remarquer un changement de gravité terrestre, directement lié à la quantité d'eau prélevée dans les sols et qui n'est jamais restituée. 70 % des aquifères sont en voie d'extinction, en train de basculer du fait du prélèvement de l'eau dans les sous-sols. Il s'agit d'un problème de développement économique, de conscience globale : les migrations actuelles sont hydriques, liées à la contamination des eaux.

Les conséquences sont également énergétiques : 52 % de l'eau qui passe dans les rivières et les fleuves circule dans des turbines nucléaires. Sans eau, les centrales nucléaires ferment et notre puissance nationale est remise en question. L'eau est nécessaire dans toutes les formes énergétiques.

Un changement de paradigme est nécessaire pour nos territoires. Il faut penser à la résilience alimentaire, à l'adaptation aux risques et à la préservation de nos modèles. ■

L'eau en Essonne : forces et fragilités



© T. Cochet-Peduzzi

Des rivières et milieux humides sous pression

Les cours d'eau essonniers, hormis la Seine, sont de gabarit très modeste et leur sensibilité aux étiages, surtout dans le nord du département, justifient déjà aujourd'hui des arrêtés de restriction d'usage de l'eau réguliers. Ces cours d'eau subissent de fortes pressions au sein de bassins versants qui ont été pour certains fortement urbanisés dans les cinquante dernières années.

Des territoires exposés aux risques d'inondation

Crue : ce risque est connu, identifié et pour de nombreux territoires couverts par un Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI).

- 55 000 habitants en zone inondable
- 13 000 bâtiments exposés à un

risque d'inondation par crue dont 10 500 en vallée de Seine

- Environ 2 100 entreprises inondables
- 6 collèges inondables dont 5 en vallée de Seine soumis à des fermetures prolongées (> 1 année scolaire) en cas de crue majeure. Exemple de crue rapide et majeure sur l'Yvette, qui a inondé le collège de Gif-sur-Yvette en 2024.

Ruissellement : ce risque est mal connu, encore peu traduit dans les documents d'urbanisme, et peu appréhendé faute de moyens financiers et de volontés communes. Sa prise en charge souffre d'un flou réglementaire.

En 2016, 115 communes essonnienes ont été reconnues en état de

catastrophe naturelle dont la plus grande partie en raison de ruissellements.

Un cycle de l'eau à ralentir

Les villes et centres urbains sont aujourd'hui des zones majoritairement imperméables qui favorisent le ruissellement de l'eau pluviale, accélèrent le cycle de l'eau et accentuent le risque d'inondation dans les zones situées en contrebas. Ce risque est présent également en zone rurale car les sols agricoles, selon leurs natures et les pratiques, sont susceptibles de moins absorber l'eau. Pour prévenir ce risque, il faut désimperméabiliser les sols, intégrer les risques dans les plans d'urbanisme,

réaliser des aménagements localisés avec des solutions fondées sur la nature (comme la plantation de haies), gérer l'eau pluviale à la parcelle et mieux informer les habitants.

Une eau urbaine sécurisée mais très dépendante de la Seine

L'alimentation en eau dépend à 90 % de prélèvements en fleuve ou cours d'eau. Cette alimentation majoritaire présente des forces (des outils de traitement poussés, une sécurisation importante, une absence de dépendance aux variations de nappes, un soutien d'étiage de la Seine par les grands lacs) mais également des fragilités spécifiques (risque de baisse de débit sur les cours d'eau, possible émergence de conflits d'enjeux, « mix » de polluants émergents plus important).

D'après les données 2024 (Observatoire national), 100 % des analyses d'eau potable en Essonne étaient conformes sur le plan microbiologique, 99,5 % étaient conformes sur le plan physico-chimique en 2024. Néanmoins, ces chiffres n'incluent pas les paramètres listés par la nouvelle directive eau potable qui met en place un suivi de certains métabolites de pesticides et de 20 polluants éternels (PFAS). Des analyses exploratoires réalisées en 2025 par l'Agence régionale de santé n'ont montré aucun dépassement de valeur limite dans l'eau de consommation pour les 20 PFAS réglementés tandis que des dépassements ont été constatés dans quelques communes en Essonne pour les pesticides et leurs métabolites.

Ces résultats au robinet ne sont pas forcément révélateurs de la contamination réelle du milieu car les eaux superficielles ou souterraines utilisées pour la production d'eau potable peuvent faire l'objet de traitement, de dilution pour parvenir à une eau distribuée respectant les limites réglementaires.

Cette eau potable utilisée doit par la suite être épurée. 873 000 Essonnien(ne)s voient leurs effluents acheminés vers la station de Valenton gérée par le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). Ce mode d'assainissement est issu de l'histoire du développement progressif de l'assainissement et nécessite aujourd'hui un transport des eaux usées sur des distances importantes par des collecteurs en fond de vallée (Orge, Yvette, Yverres, Bièvre). Il existe des enjeux importants de fiabilisation des réseaux pour éviter les déversements.

Le parc des 70 stations implantées en Essonne dessert le reste du territoire et est très varié en taille et type de traitement. Un certain nombre de stations d'épuration rejettent les eaux usées dépolluées dans des cours d'eau de taille modeste, souvent en tête de bassin. Les deux plus importantes stations d'épuration locales sont celles de l'agglomération Grand Paris Sud et du SIARCE, l'ensemble constituant un complexe d'épuration en bord de Seine de 350 000 équivalents habitants dont une étude de mise à niveau est en cours et intégrera les projections climatiques et probablement de nouveaux enjeux liés à la Seine tels que la baignade.

Des acteurs structurés

Les services porteurs de ces missions sont assurés très majoritairement à l'échelon communautaire avec plusieurs spécificités fortes.

- Une couverture du territoire par des syndicats dotés de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi).
- En matière de gouvernance de l'alimentation en eau : un ensemble de 3 usines de Seine et de collecteurs de transport d'eau potable constituant le Réseau interconnecté sud-francilien ; un syndicat supra-EPCI (Eau du Sud Francilien) créé pour favoriser la

maîtrise publique à terme de la production et du transport d'eau.

- Des syndicats assurant historiquement le transport des eaux usées en fond de vallée vers le système épuratoire du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), en particulier la station d'épuration Seine amont à Valenton pour le territoire essonnien.

L'eau, marqueur essentiel du dérèglement climatique en Essonne

Les éléments ci-après issus de données mises à disposition des territoires par différents organismes ou groupes de chercheurs (données DRIAS, PIREN-Seine, etc) et appliquées au territoire essonnien montrent à quel point l'adaptation est urgente et nécessaire.

- **Pluie :** + 40 mm d'eau par an mais - 24 mm pendant l'été (2100).
- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes pluvio-orageux (1°C=7 % d'eau en plus dans l'atmosphère).
- **Durée sécheresse :** allongement des durées avec sécheresse la plus longue estimée à 18 jours (2100).
- **Jour sécheresse :** + 35 % de jours de sols secs soit 175 jours et 3 semaines de forte sécheresse végétale (2100).
- Baisse jusqu'à 30 % des débits annuels des cours d'eau en 2100 à l'échelle du bassin Seine-Normandie ; baisse estimée à 20 % du débit de la Seine à Paris en 2050 (source établissement de bassin Seine Grands Lacs).
- Baisse des nappes (échelle bassin Seine-Normandie).
- **Température de l'eau de surface :** augmentation de la température moyenne annuelle de 2,7°C de la Seine et multiplication par 3 des périodes chaudes (température Seine >25,5°C). ■

TABLE RONDE 1

Eau et adaptation : l'Essonne à l'épreuve du changement climatique

Un an après les inondations, quel regard et quelles actions portons-nous sur les risques liés à l'eau ?



Romain Colas, président du Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant Yerres-Seine (Syage)

Sandrine Gelot, maire de Longjumeau

Nicolas Méary, vice-Président du Conseil départemental en charge de la transition écologique

Simone Saillant, directrice départementale des territoires de l'Essonne

Maurice Sissoko, directeur général de Citallios, aménageur public

Didier Le Carré, chef de service en charge de l'investissement des collectivités au sein de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Les échanges ont permis de revenir sur les dégâts subis par le territoire ces dernières années (notamment crues de 2016 et 2024) ; certains territoires comme la ville de Longjumeau cumulent les fragilités : débordement de cours d'eau, ruissellements, remontées de nappe. Les dégâts ont été matériels et humains, avec la difficulté de se relever de ces événements (santé mentale notamment). Cette vulnérabilité va hélas s'aggraver ; l'eau est un marqueur majeur du changement climatique

qui aura des conséquences dans tous les domaines sur nos territoires comme le montre le travail de prospective mené par le Conseil départemental avec l'appui de l'Ademe à l'horizon 2100 et rapporté synthétiquement par Nicolas Méary. Ces épisodes conduisent à des améliorations organisationnelles (PCS, process internes...) et dans la capacité décisionnelle des responsables élus (maire notamment). Même en possession de prévisions, il peut être difficile

de mobiliser la population et les outils disponibles sont à améliorer ou à mettre en cohérence (Vigicrue, Fr-Alert, vigilance crue inondation). Les PPRI ont vocation à maîtriser l'urbanisation face au risque d'inondation, afin de ne pas aggraver l'exposition des personnes et des biens aux risques et de réduire leur vulnérabilité. À l'issue de l'approbation du PPRI de la Rémarde, en cours d'élaboration, la Direction départementale des territoires (DDT) 91 examinera la nécessité de réviser les PPRI établis de longue date.

Les inondations ne pourront pas être évitées mais le risque peut être limité par un ensemble d'actions à toutes échelles mais à coordonner à la bonne échelle : le bassin versant ; il n'y a pas de modèle unique mais, comme l'indique Romain Colas, les élus ont la charge de créer des outils et des partenariats qui permettent d'intervenir à l'échelle pertinente. L'appui de la Métropole du Grand Paris et de l'EPTB Seine Grand Lacs pour favoriser les zones d'expansion déconcentrées sur l'ensemble du bassin a été un accélérateur financier et politique. Les actions nécessaires pour certains opérateurs n'entrent toutefois pas nécessairement dans les priorités d'une stratégie nationale comme le rappelle Sandrine Gelot (déplacement ou adaptation de postes électriques par exemple).



Selon l'analyse de Simone Saillant, le Département de l'Essonne s'est bien saisi de l'outil PAPI qui permet de créer des cadres d'actions en matière de prévention des inondations avec l'engagement financier de l'État : prochainement couvert à 90 % par des plans d'action (PAPI) ; l'AESN finance également activement la création de zones naturelles d'expansion de crue et l'ensemble des actions préventives : Didier Le Carré note une dynamique récente mais forte des projets de désimperméabilisation urbaine tandis que les études et les travaux de maîtrise des ruissellements agricoles et forestiers restent peu développés.

Il y a nécessité d'accélérer la réalisation des travaux requis mais, malgré les financements possibles, il est noté que le cadre législatif adopté pour réussir les JOP, en levant des freins juridiques par une loi ad hoc, n'est toujours pas à l'ordre du jour pour la prévention des risques : exemple d'une zone d'expansion de crue d'intérêt public qui peut être freinée pendant des années par les délais de recours. Une prise de conscience similaire est souhaitée au niveau national.

Maurice Sissoko témoigne des difficultés s'imposant aux élus et aux aménageurs concernant l'aménagement et la rénovation urbaine en zone inondable pour concilier les diverses attentes (aménageurs, commerces, etc) ; une rénovation urbaine d'ampleur reste une occasion d'améliorer la situation et de restituer des zones naturelles. Dans les zones trop exposées, les habitations sont à déplacer dès que possible (exemple du quartier du Blandin à Villeneuve-Saint-Georges). Dans l'immédiat, Sandrine Gelot exprime le besoin de questionner la destination de certains logements avec des bailleurs.

Romain Colas pointe l'importance de la responsabilité individuelle en plus des nécessaires actions publiques car le risque subsistera : un financement incitatif est possible, y compris sous mode simplifié (hors PAPI) comme la DDT91 l'a obtenu à titre expérimental pour les particuliers et les PME de moins de 20 salariés. Mais il est difficile d'engager les particuliers dans ces travaux individuels d'adaptation.

Le rôle des assurances était également au cœur des échanges avec la nécessité d'améliorer la disponibilité suite à la crise et une incitation souhaitée au déploiement de travaux individuels de réduction de vulnérabilité. ■

TABLE RONDE 2

Demain, comment partager l'eau pour concilier les usages ?

L'eau devient une ressource rare. Quels sont les enjeux de sobriété associés ?



Didier Gonzales, conseiller métropolitain en charge de la GEMAPI, vice-président de l'Établissement public de bassin Seine Grands Lacs

Frédéric Bernadet, directeur général de SADE

Vincent Rocher, directeur délégué innovation, stratégie et environnement du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)

Thierry Desforges, secrétaire général de la Chambre d'agriculture d'Île-de-France, référent de l'Essonne, agriculteur à Itteville

Jean-Marc Foucher, président de la Communauté de communes Entre Juine et Renarde

François Cholley, président du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP) et président de la commission des aides Agence de l'eau

L'eau est une ressource rare et fragile comme l'a rappelé Jean-Marc Foucher, président d'une intercommunalité rurale qui rencontre de plus en plus de difficultés par rapport à ses ressources en eau. Des schémas directeurs viennent structurer la politique de la collectivité, avec des actions vers la ressource et des actions sur le patrimoine, avec un difficile équilibre budgétaire avec le prix de l'eau en zone rurale car l'assiette est moindre. La priorité est de ne pas gaspiller de ressources donc d'éviter les fuites par une politique de long terme.

L'eau en Essonne vient essentiellement de la Seine. Didier Gonzales fait part des perspectives menées par l'EPTB Seine Grands Lacs au niveau quantitatif. Le risque de manquer d'eau est réel en cas d'étiage très sévère comme en 1921.

Or l'Île-de-France est extrêmement dépendante de la Seine pour de nombreux usages. Des outils très efficaces ont été mis en œuvre : 4 grands lacs qui permettent en période de sécheresse de soutenir les étiages de la Seine (et de la Marne). À l'été 2022, au pont d'Austerlitz, deux tiers du débit de la Seine provenait du soutien

d'étiage. Malgré ces outils, la situation peut devenir critique en cas de remplissage trop faible dû à un déficit important de pluie sur le bassin amont.

Diverses démarches telles que les zones d'expansion des crues mises en œuvre sur la partie amont du bassin par les acteurs locaux permettent de retenir l'eau en amont pour pouvoir la libérer progressivement.

Thierry Desforges mentionne l'importance de la matière organique dans le sol pour que celui-ci puisse stocker l'eau et indique que le végétal comme le maïs constitue une façon de stocker l'eau.

Sur le plan de la qualité de la ressource, François Cholley expose la volonté de l'Agence de l'eau de favoriser le préventif car il serait globalement plus intéressant de payer des agriculteurs pour services environnementaux plutôt que financer la potabilisation mais cela nécessite d'accepter des politiques de long terme.

Vincent Rocher a illustré à quel point la Seine (et la Marne) sont des ressources sous pression de la ville en matière de pollution. Les efforts consentis ces 30 dernières années par le SIAAP et les acteurs franciliens de l'assainissement ont permis d'améliorer la capacité du système d'assainissement et les usines d'épuration dont l'apport au milieu naturel est considérable : retour de 30 m³/s à la Seine et la Marne (Seine : 70 m³/s à l'étiage). Sur 10 ans, le SIAAP prévoit 2 milliards d'euros pour maintenir en état l'existant et 2 milliards pour mettre en conformité les équipements et faire évoluer les infrastructures au regard des enjeux réglementaires et environnementaux. Il importe toutefois de ne pas mettre en difficulté les installations par forte pluie et l'évolution des villes doit contribuer à retenir temporairement les

eaux pluviales car la gestion des eaux par temps de pluie coûte cher dans la zone centrale (système unitaire).

Le constat est partagé sur la nécessité de différencier davantage les usages que dans le modèle qui a prévalu jusqu'aujourd'hui : des eaux pour des usages. Frédéric Bernadet confirme partager cette vision de l'évolution nécessaire du modèle, vers plus de sobriété : d'une vente d'eau en volume vers une vente d'eau d'usage. Il faut toutefois composer avec nos infrastructures en place qui ne sont pas adaptées à cette évolution (les réseaux d'eau dimensionnés par exemple pour le besoin des systèmes incendie). Un système plus sobre nécessitera de faire davantage appel au « vivant », ce qui générera des impacts positifs.

Cette évolution nécessite de lever des freins technologiques, réglementaires ou sociétaux (exemple de l'acceptation des usages de l'eau épurée), des freins en matière de commande publique ou de gestion budgétaire (endettement). ■



Ateliers

ATELIER 1

Des milieux aquatiques et humides préservés au service de la protection des biens et des personnes

Animé par le Département de l'Essonne



Quatre témoignages d'acteurs essonnais ont été présentés lors de cet atelier.

Élodie Bridiers, animatrice du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Orge-Yvette

Julien Daubignard, ingénieur chargé du patrimoine naturel au sein du Conservatoire des Espaces naturels sensibles du Département de l'Essonne

Gilles Carbonnet, conseiller municipal de Yerres

Adrien Derain, directeur de cabinet du président du SYAGE

	PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES	MAÎTRISE FONCIÈRE DES MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES	ACCEPTATION DES PROJETS DE MODIFICATION DU FOND DE VALLÉE
Freins et difficultés	• La difficulté d'identification des zones humides : des difficultés d'accès à des données ; plusieurs sources de données (SAGE, DRIEAT), • La loi sur l'eau ne protégeant pas les zones humides de moins de 1 000 m² • Protection renforcée (< 1000 m²) des SAGE difficiles à mettre en œuvre • Études produites par les aménageurs • Étapes préalables à la compensation trop souvent ignorées • Actions sur les zones humides à déployer aussi hors fond de vallée (plateau, coteau)	• Morcellement du foncier obligeant à des politiques de (très) long terme pour maîtriser certains secteurs • Frais des actes notariés pour achat de foncier notamment pour petites communes	• Positions de principe parfois très arrêtées et antagonistes (exemple : pro continuité écologique / pro patrimoine historique / pro pêche) • Idées reçues sur l'utilité des ouvrages dans les cours d'eau (retiennent l'eau, protègent contre les inondations) • Nature privée des berges nécessitant l'accord des propriétaires • Impact visuel important des projets (continuité cours d'eau, modification du fonctionnement d'un bassin ...) avant reprise des végétaux
Leviers	• L'étape du PLU est le moment stratégique : cartes des zones humides, réglementation spécifique, protection éléments du paysage, zones réservées • Les acteurs publics légitimes pour acquérir le foncier sont nombreux (commune, CD, EPCI, GEMAPI) et doivent se concerter • La déclaration d'intérêt général pour agir en domaine privé • La communication vers le jeune public • Le remembrement comme outil environnemental	• Droit de préemption au titre des Espaces naturels sensibles qui peut être appliqué directement par le Département ou délégué à une commune ou un autre acteur public • Emplacement réservé possible dans les PLU pour pouvoir acquérir • Saisir les opportunités foncières • Procédure biens vacants et sans maître	• Savoir éviter le vocable "irritant" (écologie, etc) • Valoriser les expériences réussies, si possible proches ou similaires • Procéder par test long (exemple : test long d'abaissement d'une vanne) permettant d'améliorer le projet et de « dédramatiser » l'état futur • Mettre en valeur les subventions • Faire des projections paysagères et beaucoup informer
Expériences inspirantes	• Étude des SAGE (exemple Orge-Yvette)	• Le SIAVB propose aux communes de placer des zones réservées • Nombreux exemples de délégation du droit de préemption ENS aux communes ou à d'autres acteurs (Syndicat de l'Orge SYORP par exemple)	
Pistes d'actions concrètes	• Information aux communes sur les différentes sources de données sur les zones humides, leurs valeurs • Information vers les services urbanisme • Analyser la possibilité pour les SAGE de mettre en œuvre concrètement leur réglementation zones humides pour les projets sous le seuil de la réglementation loi sur l'eau (1 000 m²)	• Présenter aux communes les différentes possibilités de maîtrise foncière et expériences existantes	• Recueil de sites constituant des expériences réussies pour aider à communiquer (avec quelques données facilitant l'accès et la compréhension)

ATELIER 2

Prévention des inondations et traitement de l'urgence : comment améliorer la résilience du territoire – anticiper pour mieux gérer

Animé par le Département de l'Essonne



Quatre témoignages d'acteurs essonniers ont été présentés lors de cet atelier.

Sandrine Criscione, responsable du pôle grand cycle de l'eau – CA Grand Paris Sud

Carine Chaléon, adjointe à la cheffe de département Hydrologie et Prévision des Crues – Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Île-de-France

Lieutenant Colonel Laurent Maugan, sous-directeur pilotage et innovation – Sdis91 et Lieutenant Boris Vaneme, Chef du bureau prospective innovation et développement durable au sein du groupement du pilotage et de l'organisation transverse – Sdis91

Noé Plouvier, ingénieur vulnérabilité / Inondation – Conseil départemental de l'Essonne

	ANTICIPATION	RÉSISTER AU CHOC	SE RELEVER
Freins et difficultés	• Cartographie (débordement de cours d'eau ou ruissellement) insuffisamment déployée • Manque de systématisme de la remontée et du partage des constatations suite aux inondations • Connaissance et compréhension des alertes "Vigilance météo" versus vigilance "crue" • Faible acculturation des citoyens face à ces phénomènes malgré la multiplication d'évènements marquants. • Nécessité d'une coordination entre les acteurs basée sur un modèle prédictif commun • Rôle insuffisant de l'agglomération aux côtés de la Préfecture	• Coordination perfectible entre l'ensemble des acteurs de la crise (cohérence des actions entre structures, procédures...) • Technodépendance forte • Croyance d'une protection de l'individu face aux risques, induite par une fausse impression de sécurité (nombreux outils d'alertes, zones d'expansion de crue, grands lacs réservoir...) • Certaines petites communes sont livrées à elles-mêmes en période de gestion de crise	• Faible culture du risque chez les citoyens et parmi les acteurs publics (moins de petites inondations)
Leviers	• Développement actuel d'outils de modélisation et prévision du risque d'inondation • Aboutissement des plans intercommunaux de sauvegarde • Exercices locaux et exercices de plus grande ampleur	• Outils et espaces de discussion en amont de la crise pour savoir vers qui se tourner pour récupérer les bonnes informations • Information des citoyens sur les risques résiduels	• Groupes d'aides, espaces de discussions pour se sentir moins seul face aux difficultés rencontrées • Sensibilisation ; parler des crues « positivement » valoriser, par exemple, des moyens de sensibilisation et de communication à disposition
Expériences inspirantes	• Test de repères de ruissellement dans 5 communes du PAPI Juine-Essonne-Ecole		• La commune de Longjumeau a organisé une manifestation avec les habitants après la crise • Repères de ruissellements • Démarche du Département pour l'après-crise sur les collèges inondables
Pistes d'actions concrètes	• Organiser des exercices (à différents niveaux) • Mener un effort de production et de diffusion de cartographies vers les communes • Améliorer la coordination entre les Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde (PCS et PICS) : harmonisation des scénarios, des modalités de coordination etc • Expliquer les différents types d'alerte (au moins aux acteurs communaux)	• Élaboration et diffusion (acteurs publics locaux) de cartographie de gestion de crise	• Célébrer la date anniversaire de la crue • Installer des repères de crue et de ruissellement • Recueillir des témoignages vidéo d'habitants sinistrés pour se souvenir

ATELIER 3

Le phénomène de ruissellement : prévention du ruissellement dans l'urbanisation et l'aménagement du territoire

Animé par la Direction Départementale des Territoires
de l'Essonne

Introduction par une intervention de M. Julien Garcia, maire d'Étréchy et vice-président
du Syndicat d'aménagement de la rivière Juine et de ses Affluents (SIARJA)

	CARACTÉRISATION DU RISQUE ET AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE	RÉDUCTION DE L'ALÉA ET DE LA VULNÉRABILITÉ	SENSIBILISATION DES ACTEURS ET GOUVERNANCE
Freins et difficultés	- Faible connaissance du risque - Difficulté de modélisation de l'aléa	- Financements disponibles insuffisants - Manque d'expertise technique au sein des communes	- Cadre législatif peu favorable à la prise de compétence par un acteur identifié - Compétence de gestion des eaux pluviales partagée entre plusieurs acteurs
Leviers	- Possibilité de mobiliser de l'ingénierie au travers d'une mutualisation des ressources humaines et financières à l'échelle supracommunale - Nombreuses possibilités de valorisation des travaux conduits dans le cadre d'études ou de diagnostics	- Techniques de gestion connues (milieu urbain / milieu rural) - Possibilité de financer au travers de la taxe GEMAPI - Possibilité de mobiliser des financements publics (FPRNM, AESN, Département)	- Approche collective et pragmatique à une échelle hydrographique cohérente et au sein d'une instance de concertation ad hoc - Sensibilité des populations à la problématique, permettant une plus grande acceptabilité des décisions politiques
Expériences inspirantes	Étude du SYORP sur le bassin versant Orge-Yvette dans le cadre du PAPI d'intention	- Aménagements au sein d'un bassin versant au titre de la GEMAPI par le SIARJA - Réalisation d'aménagements en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par la ville d'Étréchy	Prise de compétence ruissellement dans le bassin versant de Souzy-la-Briche
Pistes d'actions concrètes	- Établir un diagnostic partagé du risque ruissellement aux échelles pertinentes - Intégrer les axes de ruissellement dans les PLU	- Mettre en place une stratégie foncière à l'échelle de l'intercommunalité - Réaliser les aménagements nécessaires (hydraulique douce) et les entretenir, encourager les bonnes pratiques (pratiques agronomiques, désimperméabilisation en milieu urbain)	- Faire évoluer la loi pour que la compétence GEMAPI intègre la compétence ruissellement - Dans l'attente, créer l'espace de dialogue permettant à chacun d'intervenir à son niveau (ruissellement rural, gestion des eaux pluviales...) - Mobiliser les EPCI et les syndicats de rivière pour qu'ils prennent en charge la problématique

Conclusion / prochaines étapes

Les Assises départementales de l'eau ont confirmé une conviction partagée : en Essonne, l'eau est à la fois une richesse, une vulnérabilité et un enjeu stratégique pour un avenir partagé. Face à l'intensification des sécheresses, des inondations et des tensions sur la ressource, l'adaptation n'est plus une option mais une nécessité. Les échanges ont mis en lumière des acteurs engagés, des outils opérationnels et des expériences inspirantes, mais aussi des freins qu'il nous appartient collectivement de lever.

Au-delà du constat, une ligne d'action se dessine : ralentir le cycle de l'eau, préserver et restaurer les milieux naturels, réduire la vulnérabilité des territoires, organiser la sobriété et mieux partager la ressource. Cela suppose d'agir à la bonne échelle – celle des bassins versants – de renforcer la culture du risque et de consolider la coordination entre l'État, le Département, les intercommunalités, les communes, les syndicats et l'ensemble des usagers.

Les prochaines étapes s'inscrivent dans cette dynamique :

- Partage des connaissances, notamment à travers les ateliers de la transition portés par le Département ;
- Accompagnement des territoires dans l'élaboration de leurs stratégies locales (PAPI, schémas directeurs, plans communaux et intercommunaux de sauvegarde, intégration du ruissellement dans les documents d'urbanisme) ;
- Accélération des projets opérationnels de désimperméabilisation, de restauration des zones humides et de réduction de la vulnérabilité.

Ces Assises ne constituent pas un aboutissement mais un point d'étape. Elles ouvrent une nouvelle phase d'engagement collectif pour bâtir, en Essonne, un territoire plus résilient, plus sobre et plus solidaire face aux défis de l'eau. Ensemble, poursuivons cette dynamique collective afin que l'eau devienne un levier essentiel d'adaptation et un pilier de notre prospérité partagée et durable. ■



